

➤ École Municipale du Sport (EMS)

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

Hôtel de ville

1, esplanade Bernardin-Laugier CS97002
13808 ISTRES Cedex

☎ **04 13 29 50 00**

Lundi de 8h à 18h (journée continue)

Mardi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h45

Annexe du Prépaou

Allée des Piboules
13800 ISTRES

☎ **04 13 29 58 20**

Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45

Mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Annexe Entressen

Avenue de la Crau
13118 ENTRESSEN

☎ **04 13 29 56 50**

Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h45 à 17h45

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

4/08/2025 - NOT/EMS/AELS/V7

➤ L'École Municipale du Sport (EMS) propose des activités sportives différentes pour tous les enfants de 4 à 15 ans.

Pour les 4-5 ans :

- 4 ans : École découverte du sport
- 5 ans : École d'initiation au sport

L'enfant découvre 4 activités sportives tout au long de l'année.

Pour les 6-11 ans :

- 6 – 7 ans : École d'apprentissage du sport
- 8 – 11 ans : École pour progresser en sport

L'enfant doit obligatoirement choisir 1 activité sportive différente à chaque semestre. Il est possible de prendre 2 écoles de sport avec les mêmes activités en inversant les semestres (ex 1) ou différentes (ex 2).

Exemple 1 :

1 ^{re} école de sport		2 ^e école de sport	
semestre 1	natation	semestre 1	V.T.T
semestre 2	V.T.T.	semestre 2	natation

Exemple 2 :

2 ^e école de sport		2 ^e école de sport	
semestre 1	natation	semestre 1	V.T.T
semestre 2	Sports co	semestre 2	kayak

Pour les 12- 15 ans :

- **Ados sports**

L'adolescent peut choisir de pratiquer 1 activité sportive différente à chaque semestre, ou la même toute l'année.

Exemple 1 :

1 école de sport avec activité différente par semestre	
semestre 1	natation
semestre 2	V.T.T.

Exemple 2 :

1 école de sport avec la même activité toute l'année	
semestre 1	natation
semestre 2	natation

➤ Conditions d'accès...

- Les activités sont ouvertes aux enfants de 4 à 15 ans, Istréens mais également extérieurs à la commune. Un tarif extérieur sera appliqué.
- Elles débutent la 3^e semaine de septembre.
- Pour s'inscrire, l'enfant doit avoir l'âge requis dans l'année civile.

L'inscription peut-être effectuée en ligne sur le site de la ville www.istres.fr ([page d'accueil/KIOSQUE FAMILLE](#)) ou directement aux guichets de l'hôtel de ville, mairies annexes du Prépaou ou d'Entressen.

➤ Documents à remplir

Dossier d'inscription des écoles municipales du sport.

➤ Pièces à fournir...

- Fiche d'inscription*
- Fiche sanitaire de liaison*
- Droit à l'image*
- Justificatif de domicile de moins d'un an (électricité, gaz, téléphone fixe),
- En cas d'hébergement :
 - * *Attestation manuscrite de l'hébergeur,*
 - * *Photocopie d'un justificatif de domicile au nom et à l'adresse de l'hébergeur,*
 - * *Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeur,*
- Photocopie de tous les vaccins (à jour) de l'enfant

** vous pouvez retrouver ces documents dans votre compte famille (documents à télécharger)*

➤ Moyens de paiement...

- Espèces
- Chèques bancaires
- Cartes bancaires

Votre enfant est en situation de handicap (moteur ou d'adaptation) et vous souhaitez qu'il pratique un sport, contactez-nous au 04 13 29 58 37

Nous serons à votre écoute afin de trouver ensemble des possibilités de pratiques sportives adaptées à sa situation.

Pensez également à le préciser lors de son inscription.

Pour des renseignements complémentaires,
adressez-vous à nos guichets.

Vous pouvez également consulter le site
officiel de la Ville

www.istres.fr

